

Les étudiants fréquentant le Collège et Lycée Saint-Charles sont tenus d'adopter une tenue vestimentaire appropriée pour les cours.

Les principes généraux sont décrits dans le règlement de l'école ; les éléments ci-dessous les précisent.

- Pas de casquettes, bonnets, chapeaux en classe, dans les couloirs ou en cafétéria.
- Les vêtements de sport sont réservés aux cours d'éducation physique et sportive.
- L'abus de piercings faciaux n'est pas autorisé.
- Les tatouages visibles sont interdits.
- Les inscriptions violentes ou offensantes sur les vêtements ne sont pas autorisées.
- Les sous-vêtements visibles ne sont pas autorisés.
- Les tops courts ne sont pas autorisés.
- Les jeans déchirés ne sont pas autorisés.
- Les shorts de sport ou de basket ne sont pas autorisés.
- Les jupes, shorts, robes courts ne sont pas autorisés.
- Les talons hauts de plus de 7 cm ne sont pas autorisés.
- Les tongs ne sont pas autorisées.

Tout collaborateur du Collège et Lycée Saint-Charles a autorité pour demander à un étudiant vêtu de manière inappropriée de se changer. Le Collège et Lycée Saint-Charles tient à disposition des vêtements adéquats que les élèves devront porter le cas échéant.